

La communauté des cordonniers à Montréal

Au temps de la Nouvelle-France, il semble que les gens de professions et de métiers se constituaient en corporations et communautés tout comme dans l'ancienne France.

J'ai déjà publié dans le *Canadian Antiquarian*, (janvier 1915), un document établissant que les marchands de Montréal avaient un syndic et des adjoints en 1754 et le Bulletin des recherches historiques (novembre 1917) a recueilli mes notes sur la société des armuriers de Montréal, au 17^e siècle. Voici une nouvelle pièce qui nous informe que les cordonniers avaient également leur communauté.

* * *

Audience tenue le mardy, 26 octobre 1728 par M. le substitut du proc. du Roy, Lepallieur [Michel].

Entre la communauté des Me. Cordonniers comparant par les nommés Jean Ryday, Em. Moreau et Jacques Vigers faisant pour la d. communauté des Cordonniers de cette ville, demandeurs aux fins de leurs requête, tendant à ce que les défendeurs cy après nommés, pour n'avoir pas rendu et offert le pain bénit le jour de la feste de St. Crespin et St. Crespion en la manière nccoutumée ; il soit condamné à rendre le d. pain bénit le jour de la St. Simon prochain. Et aux dépens d'une part. Et Joseph Dugast, Me. cordonnier de cette ville défendeur et comparant d'autre part qui a dit, qu'il n'a jamais refusé d'obéir à l'ancienne convention de la *confrairie* de St. Crespin et St Crespignon, qu'il n'est pas vray qu'il ait receus aucuns deniers pour faire la depense des